

Luxembourg/Bruxelles, le 5 juin 2008

L'Union européenne et la République de Moldavie s'engagent dans un partenariat pour la mobilité.

Le Vice-Président de la Commission européenne, Jacques Barrot, responsable du dossier "Justice, Liberté, Sécurité", la Commissaire Ferrero-Waldner, en charge des Relations Extérieures, le Ministre de l'Intérieur slovène Dragutin Mate et le Ministre de l'Intérieur de la République moldave Valentin Mejnschi, ont lancé aujourd'hui avec les Ministres responsables des Etats membres intéressés (l'Allemagne, la Bulgarie, Chypre, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède) un partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et la République de Moldavie, en signant une Déclaration commune en marge du Conseil "Justice et Affaires intérieures".

Le vice-président Barrot s'est exprimé en ces termes: "Avec les partenariats pour la mobilité, l'Union européenne s'engage concrètement dans la voie de la gestion concertée et responsable des migrations, qui doit permettre tant à l'Union européenne qu'à ses partenaires, de mieux faire face aux défis que pose celle-ci ainsi que d'en exploiter toutes les opportunités".

La Commissaire Ferrero-Waldner, responsable pour les relations extérieures, a déclaré: "Je salue la signature de ce partenariat pilote pour la mobilité entre la Moldavie et l'UE. Ce partenariat de nouvelle génération permettra à la Moldavie et l'UE de traiter ensemble dans un cadre unique les questions de la migration et du développement qui sont essentielles à la vie des citoyens moldaves. La Commission donnera son plein appui à ce partenariat, notamment grâce à une aide financière".

Les partenariats pour la mobilité, pour l'instant dans une phase pilote, sont les nouveaux instruments destinés à donner une expression concrète au partenariat entre l'Union européenne et les pays tiers pour une gestion commune et responsable des flux migratoires dans l'intérêt de l'Union, de ses partenaires et des migrants eux-mêmes. Les partenariats pour la mobilité s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche globale développée par l'Union européenne dans le domaine de la migration. La République de Moldavie et la République du Cap Vert sont les deux premiers pays avec lesquels l'Union s'engage dans cette voie.

Les initiatives au titre du partenariat viseront à promouvoir un meilleur cadre pour le mouvement des personnes et la migration légale, notamment par un renforcement des capacités de la République de Moldavie à gérer la migration, par des mesures d'information, d'intégration et de protection pour les migrants et les personnes en retour, ceci en tenant le plus grand compte de la situation économique et sociale de la République de Moldavie.

Ces initiatives viseront également, en particulier, à maximiser les bénéfices de la migration à des fins de développement et à atténuer les effets négatifs de l'émigration des travailleurs, notamment des personnes hautement qualifiées, en facilitant la migration circulaire, le retour et la réintégration de ces personnes. Le partenariat inclut également des initiatives bilatérales favorisant le transfert des bénéfices de la sécurité sociale, et des programmes de réintégration durable, d'échange, de formation et de travail temporaire. Il est également prévu de développer des initiatives visant à encourager la participation de la diaspora au développement de la République de Moldavie en facilitant les conditions d'utilisation des transferts de fonds des migrants par les communautés d'origine à des fins productives et de développement.

D'autres initiatives, enfin, seront mises en place en collaboration avec la République de Moldavie afin de consolider ses capacités de gestion de son marché du travail, de mieux traiter les questions relatives à l'asile et la protection des réfugiés, de lutter contre la migration clandestine et la traite des êtres humains, et de renforcer le contrôle des frontières. Sur ces deux derniers points, il sera tenu compte du rôle de facilitateur et de coordinateur de l'Agence Frontex qui devrait bientôt conclure un arrangement opérationnel avec la République de Moldavie.

Contexte

En décembre 2007, le Conseil de l'Union européenne a invité la Commission à engager, en collaboration avec les États membres et la Présidence, un dialogue avec la République de Moldavie en vue de lancer un partenariat pilote pour la mobilité.

Il s'agit, pour l'Union européenne et la République de Moldavie, de poursuivre et d'intensifier leur dialogue et leur coopération dans les dimensions essentielles qui fondent l'Approche globale dans le domaine de la migration, à savoir une meilleure gestion des migrations légales, le renforcement du lien entre « migration » et « développement » et la lutte contre l'immigration illégale.

Les discussions engagées entre la Commission européenne, les États membres intéressés et la République de Moldavie, ont abouti à une Déclaration d'intention, de nature politique, contenant en annexe une série d'initiatives concrètes proposées les signataires, qui, mises en œuvre de façon concertée, donneront une expression concrète au partenariat. Frontex et la Fondation Européenne pour la Formation participent également au partenariat en leur qualité d'agences communautaires. Le partenariat est basé sur le dialogue et la réciprocité et est adapté aux besoins et spécificités socio-économiques de la République de Moldavie. Il est ouvert à toute nouvelle initiative supplémentaire ainsi qu'à tout État Membre souhaitant y participer.